

LES DEEE DANS LE CADRE DE L'ENTREPRISE

Mardi 25 novembre 2008 - de 14h00 à 17h30

Centre Agora d'Aubagne
Avenue des Paluds – ZI - 13400 Aubagne

Depuis le 15 novembre 2006, vous répondez à vos obligations réglementaires concernant les DEEE ménagers. Cependant :

La gestion des déchets d'équipements électriques et électroniques professionnels est soumise à une réglementation totalement différente.

Organiser et financer l'enlèvement et le traitement des DEEE* professionnels fait partie de vos obligations. Informer vos détenteurs également : dès maintenant chaque producteur doit avoir informé ses utilisateurs finaux des solutions qu'il peut mettre à sa disposition.

Deux ans après la mise en place de la filière ménagère, alors qu'aucun éco-organisme n'a été agréé dans le domaine des DEEE professionnels, il est important de faire le point sur les pratiques actuelles et sur les perspectives d'évolution.

Programme:

- **Accueil et introduction**
- **Les DEEE, réglementation et mise en œuvre**
- **Gestion des DEEE professionnels - exemples de solutions :**
 - **L'expérience et les solutions d'EcoLogic**
 - **Témoignage du SYNEG (syndicat nat. équipement des grandes cuisines)**
- **Questions / réponses et échange d'expériences**

Intervenants :

- **Martine Liogier - Coudoux, Med2Europe, Enterprise Europe Network**
- **Marie-Pierre Maître, avocate, cabinet Huglo Lepage**
- **Alexandre Avakian, Responsable Développement, EcoLogic**
- **Bertrand Reygner, Chef de projets, EcoLogic**
- **Thierry Brener, président, SYNEG**

Inscription gratuite au séminaire technique « DEEE* dans le cadre de l'entreprise » Mardi 25 novembre

M / Mme / Mlle Nom.....

Prénom

Société.....

Activité

Tel

Fax.....

Mél.....

A retourner par fax au 04 91 14 42 72 ou à liogier-coudoux@pacac.cci.fr avant le 20 novembre 2008
Informations : 04 91 14 42 76.

Plan d'accès AGORA : <http://www.agora-congres.com/plan-acces.php>